

# Maires de France

La lettre des maires et des présidents d'intercommunalité

Supplément au n° 362 | Novembre 2018

## Édito

101<sup>e</sup> Congrès de l'AMF

## Garantir les libertés locales



Le mandat de maire n'est pas « un plan de carrière » ni une sinécure, mais un dévouement et une passion qui peuvent cependant trouver leurs limites. Il faut donc un changement de cap rapide de la part de l'État dans plusieurs domaines.

**L'État doit renforcer les libertés locales :** l'AMF, l'ADF et Régions de France ont lancé, à Marseille, un « Appel » en ce sens et constitué l'Association baptisée « Territoires unis ». Nous demandons que le principe constitutionnel de République décentralisée soit réellement mis en œuvre par l'État.

**L'État doit garantir les moyens des collectivités locales :** la contribution de 13 milliards d'euros sur la mandature imposée aux collectivités dans le cadre de la réduction de la dette publique n'est pas acceptable. Elle est disproportionnée par rapport à la faible part des collectivités dans l'endettement national. À contrario, l'État est beaucoup moins exigeant avec lui-même. Par ailleurs, le double langage du gouvernement qui, d'une part, réduit les ressources des collectivités et les fragilise (suppression de la taxe d'habitation) et, d'autre part, demande une contribution aux collectivités pour mettre en œuvre des politiques publiques est insupportable.

**L'État doit respecter les élus locaux :** faut-il rappeler que le qualificatif de « clientélisme » attribué par le chef de l'État aux maires à propos de l'embauche d'emplois aidés ou certains hashtags, stigmatisant ceux qui ont augmenté la taxe d'habitation, fait reculer l'esprit républicain. L'État devrait plutôt s'inspirer des propositions du Sénat pour conforter le statut de l'élu et entretenir les vocations pour ce bénévolat républicain, à dix-huit mois des élections municipales.

À l'occasion du 101<sup>e</sup> Congrès de l'AMF, nous rappellerons avec force ces exigences de libertés, de moyens et de respect car, avec nos concitoyens, nous avons en partage un bien public : #MaCommuneJyTiens.

FRANÇOIS BAROIN

Servir  
8 millions de repas  
par jour à toutes  
les générations ?

ON LE FAIT !

LES MAIRES DE FRANCE

#MaCommuneJyTiens

## #MaCommuneJyTiens

Afin de réaffirmer publiquement le rôle et la place de la commune, du maire, des élus et des équipes municipales dans la République décentralisée auprès des citoyens et du gouvernement, l'AMF a lancé, le 7 novembre, une campagne de communication nationale.

Cette campagne est votre campagne et nous vous proposons d'en être les acteurs. Menée à la manière d'une saga, elle a pour mission de mobiliser l'opinion publique sur le rôle essentiel et indispensable du maire et de ses équipes dans la gestion de nos communes et inciter les citoyens à soutenir l'indispensable échelon démocratique communal. Vous avez la possibilité de donner une forte impulsion à cette prise de parole.

### Mobilisation de tous

À cet effet, nous vous sollicitons pour amplifier la portée des messages à travers l'ensemble de vos canaux de diffusion. Plus vous serez nombreux à relayer cette campagne, plus elle sera efficace, plus nous ferons entendre notre point de vue, plus le soutien de la population sera fort. Au-delà des discours ambiants, cette campagne fait le choix de valoriser l'efficacité de la commune au service du quotidien et de montrer les innovations et le dévouement dont font preuve les élus et leurs équipes. Cette campagne en deux séquences veut révéler l'importance de la commune dans

le quotidien des citoyens et leur attachement à cette institution de proximité.

#### • Temps 1 : informer et mobiliser

La première séquence de la campagne se déroulera de novembre à décembre 2018. Elle est destinée à éclairer et mobiliser les citoyens sur les différentes missions de proximité assurées par la commune et ses élus.

#### • Temps 2 : susciter l'adhésion

La seconde séquence de la campagne sera lancée à l'occasion des vœux 2019 et se déroulera jusqu'à septembre 2019. Elle a été conçue autour de visuels qui démontrent que les temps forts de la vie relèvent de la compétence de la commune. Pour mettre en lumière l'engagement quotidien et le dévouement du maire et de ses équipes, pour le bien-être et le développement de leurs communes, nous souhaitons que cette campagne soit la plus visible possible. Afin de construire le discours et de porter nos messages politiques, nous activerons des annonces et relations presse et un large volet digital.

Votre capacité à mettre les espaces de communication disponibles sur votre commune à disposition de cette campagne sera déterminant pour son succès. Deux kits de communication complets, par phase, comprenant tous les outils de communication personnalisables avec votre logo sont disponibles sur [MaCommuneJyTiens.amf.asso.fr](http://MaCommuneJyTiens.amf.asso.fr)

# 101<sup>e</sup> Congrès de l'AMF

« Servir le citoyen et agir pour la République », tel est le thème de ce 101<sup>e</sup> Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France qui sera décliné pendant les trois jours de débats, du 20 au 22 novembre prochain. L'occasion pour les congressistes de débattre, d'échanger et d'interpeller les pouvoirs publics sur des enjeux majeurs comme les relations entre les communes et leurs intercommunalités, l'avenir de la décentralisation, l'accès aux services essentiels de proximité ou encore l'évolution des finances locales. L'ouverture du Congrès, le 20 novembre au matin, sera consacrée cette année à l'organisation de l'intercommunalité et ses relations avec les communes sous le titre « L'intercommunalité au service des communes ». Il sera question de leur fonctionnement, bien évidemment de leur gouvernance, mais aussi de leurs compétences pour élaborer et faire vivre les projets communautaires au plus près des besoins des territoires, des communes et des habitants, après les changements importants ces dernières années. Pendant ces trois jours, plus de vingt débats (plénières, forums, points infos...) seront ainsi proposés aux congressistes. De la petite enfance aux changements clima-



tiques en passant par la place des femmes dans les exécutifs locaux, le numérique, l'urbanisme, les communes nouvelles ou encore la gestion de l'eau et de l'assainissement... autant de domaines qui déterminent la gestion publique locale au quotidien.

Quelques temps forts jalonnent cet événement où de nombreuses personnalités sont attendues.

L'Assemblée générale de l'AMF dans l'auditorium le mardi 20 novembre après-midi, avec deux temps : la partie statutaire (rapports d'activités et finances de l'Association) et le débat d'orientation générale.

L'équipe organisatrice des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 présentera notamment cet événement devant le congrès.

Erik Orsenna, écrivain, membre de l'Académie française interviendra également le 22 novembre après-midi sur le rôle irremplaçable de la commune comme cellule de base de la République.

Ce congrès sera ainsi l'occasion de faire le bilan d'un an de relations entre l'État et les collectivités locales.

Enfin, l'AMF présentera son plan d'actions pour 2019 dont la campagne d'information nationale sur le rôle et la place de la commune, du maire, des équipes municipales et des agents des collectivités locales dans la République décentralisée qui sera lancée lors du Congrès. *Retrouvez les débats en vidéo sur le site de l'AMF [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)*

## Taxe d'habitation

La stigmatisation lancée contre les maires à propos de la taxe d'habitation était inacceptable et a confirmé l'absence de considération portée aux maires, aux élus et aux territoires. Sur les réseaux sociaux, la spirale enclenchée autour du mot-dièse #Balance-TonMaire, a été vécue par tous les élus comme une insulte personnelle que rien ne peut justifier. 85 % des communes n'ont pas augmenté leurs taux de taxe d'habitation. Les 15 % qui l'ont fait n'ont pas été motivés par des considérations de politique nationale mais par la recherche de financements nécessaires à l'accomplissement de leurs missions dans un contexte financier plus que contraint.

## Vade-mecum : attribution des places en crèche

Élisabeth Laithier, adjointe au maire de Nancy chargée de la politique familiale et de la petite enfance et co-présidente du groupe de travail Petite enfance de l'AMF, s'est vu confier, avant l'été, par le gouvernement une mission visant à « établir un référentiel national » sur les pratiques d'attribution des places en crèche. Le vade-mecum de d'Élisabeth Laithier a été remis officiellement à la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, ainsi qu'à la secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, Marlène Schiappa, le 6 novembre dernier.



Il constitue un véritable outil synthétique d'aide à la décision, permettant aux exécutifs locaux de concevoir et d'organiser l'attribution des places en crèche de manière efficace et transparente. Le vade-mecum préconise

notamment de formaliser une procédure d'attribution des places avec un calendrier précis, une commission d'attribution et la fixation de délais de réponses à donner aux familles.

Des expériences locales illustrent l'ensemble des conseils formulés et des expérimentations ont été lancées dans une dizaine de territoires. Le vade-mecum est disponible sur le site de l'AMF [www.amf.asso.fr/Ref.BW39072](http://www.amf.asso.fr/Ref.BW39072)

## Avenir des missions locales

Une note établie par la DGEFP et Pôle emploi, écrite sans concertation avec les élus, définit les « éléments de méthode » à destination des DIRECCTE et des directeurs régionaux de Pôle emploi sur les « expérimentations missions locales ».

L'AMF et l'Union nationale des missions locales (UNML) s'inquiètent des risques d'une mise sous tutelle des missions locales par Pôle emploi. Les fusions envisagées pourraient remettre en cause la spécificité de l'accompagnement global et personnalisé des jeunes et l'ancrage territorial des missions locales. Le bloc communal étant un contributeur financier important de ces structures, l'AMF et l'UNML demandent que les crédits de fonctionnement des missions locales soient maintenus par l'État à hauteur de 206 millions d'euros, pour ne pas opérer un transfert de charges de l'État vers les collectivités locales.

L'AMF et l'UNML demandent au gouvernement de clarifier ses intentions quant au devenir des missions locales et au rôle qu'entend donner l'État aux collectivités locales dans la politique de l'emploi.

## Enquête sur les maires démissionnaires

La Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation (DCTD) de l'Assemblée nationale, présidée par Jean-René Cazeneuve, et l'AMF présidée par François Baroin, ont décidé de travailler ensemble sur le thème des conditions d'exercice des mandats municipaux. L'objectif de ce travail inédit est de mesurer l'ampleur réelle du phénomène de démissions des maires depuis les dernières élections municipales en 2014, d'en analyser les causes et de tracer des perspectives d'amélioration des conditions d'exercice des mandats locaux. Une étude statistique de nature quantitative et qualitative servira de base à ce travail qui comprendra également des auditions et des déplacements sur des territoires ciblés en raison de leur représentativité. Les conclusions du groupe de travail devraient être présentées lors du 101<sup>e</sup> Congrès.

## Inondations dans l'Aude

**Le 15 octobre 2018, le département de l'Aude a été touché par de graves inondations qui ont fait 15 victimes et provoqué d'immenses dégâts matériels. L'AMF a exprimé son entière solidarité aux familles touchées par ces événements, ainsi qu'aux maires et aux habitants des communes concernées. Elle s'associe à l'Association des maires de l'Aude et au département de l'Aude, qui ont lancé un appel national aux dons afin d'apporter un soutien financier indispensable aux maires sinistrés et aider à la reconstruction des équipements publics. Contact <http://www.maires-aude.fr/>**

## Agence nationale de la cohésion des territoires



Annoncée depuis plusieurs mois, la création de l'Agence nationale de la cohésion des territoires fait l'objet d'une proposition de loi sénatoriale, portée par le gouvernement. Le 17 octobre

dernier, lors d'une audition réunissant plusieurs associations nationales d'élus, Wilfried Schwartz, maire de la Riche, vice-président de la métropole de Tours et membre du Comité Directeur, a présenté au rapporteur Louis-Jean de Nicolaj, sénateur de la Sarthe, les observations et propositions de l'AMF.

L'AMF attend d'abord de l'Agence qu'elle soit à la disposition des projets des collectivités locales, notamment en termes d'ingénierie, de simplification des procédures et de modalités efficaces de financements ; qu'elle soit une véritable Agence pour les territoires les plus fragiles.

Ce qu'elle pourrait ne pas être au regard du contenu de la proposition de loi puisqu'elle semble, dans l'immédiat, recycler des programmes nationaux territorialisés déjà existants (Plan Action Cœur de Ville par exemple).

Par ailleurs, une Agence pour les territoires appelle à l'évidence une présence majoritaire d'élus locaux à son conseil d'administration, ce qui est demandé par l'AMF.

## Territoires ruraux

La commission du 10 octobre a été l'occasion d'échanger sur plusieurs dossiers d'actualité : école, urbanisme, téléphonie, prélèvement à la source, PLF 2019. S'agissant des démissions de maires, celles-ci seraient assez stables par rapport au mandat précédent dans plusieurs départements, les participants s'inquiétant toutefois d'une démotivation des conseillers municipaux. Favorables à un statut de l' élu renforcé, les participants ont été partagés quant à la parité dans les exécutifs locaux, des élus se prononçant en faveur d'une loi pour l'encourager dans les communes de moins de 1 000 habitants, d'autres se montrant plus défavorables. La commission a proposé le principe de deux délégués communautaires mixtes par commune, renforçant ainsi la place des élus ruraux dans les intercommunalités. Elle s'est enfin prononcée sur la nécessité d'instaurer des conventions d'ingénierie avec les départements pour mutualiser le suivi technique des ponts.

## ÉVÈNEMENT

# TÉLÉTHON 2018



L'association AFM-Téléthon créée en 1958 vise à trouver les moyens d'améliorer les conditions de vie ainsi qu'à développer la recherche scientifique

sur les maladies génétiques rares et lourdement invalidantes. En soixante ans, elle a connu de nombreuses avancées : les premiers traitements pour des maladies considérées incu-

rables commencent à arriver, et les succès de la thérapie génique se multiplient à travers le monde. Le Téléthon donne à l'association les moyens de mener son combat. Cette année, il aura lieu les 7 et 8 décembre 2018 et sera placé sous le signe des victoires.

Plus de 18 000 animations sportives, culturelles, festives, seront organisées sur tout le territoire grâce à la mobilisation de 250 000 bénévoles. Cette année, le Téléthon lance un défi XXL à tous les bénévoles : réaliser, en 30 heures, 1 million de crêpes pour faire avancer la recherche !

**CONTACT** [www.afm-telethon.fr](http://www.afm-telethon.fr)

## GUIDE

### POLLUTION LUMINEUSE



La pollution lumineuse est un problème croissant qui impacte le bien-être et la santé des riverains et la biodiversité. De nombreuses solutions existent pour opti-

miser son éclairage public en prenant en compte l'ensemble des enjeux liés à sa fonction. L'AMF et l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement (ANPCEN) ont souhaité les faire connaître à travers un guide qui sera diffusé gracieusement à l'occasion du Congrès.

**CONTACT** [www.anpcen.fr](http://www.anpcen.fr)

## CONVENTIONS

### • AMF-ACTED

L'AMF a signé le 11 octobre une convention de partenariat avec Acted (Agence d'aide à la coopération technique et au développement), ONG de solidarité internationale visant à

répondre aux besoins humanitaires des populations dans les situations de crise, à co-construire une gouvernance effective et promouvoir une croissance durable et inclusive. L'AMF est quant à elle un relai d'information pour ses adhérents souhaitant s'engager dans les domaines humanitaires, et apporte un soutien aux processus de coopération décentralisée engagé par les communes. Acted et l'AMF ont donc décidé de mettre en place ce partenariat afin de coopérer, partager leurs expertises respectives et échanger sur leurs travaux en cours, afin de développer une approche conjointe en matière de coopération décentralisée. **CONTACT** [www.acted.org](http://www.acted.org)

### • AMF-CONFÉDÉRATION DES BURALISTES

L'AMF et la Confédération des buralistes, organisation représentative des 25 000 buralistes en France, ont signé le 18 octobre une convention de partenariat. Ils souhaitent coopérer et réaliser des actions communes afin de lutter contre les inégalités territoriales croissantes, en particulier dans l'accès aux services publics. Ils ont donc convenu de travailler ensemble et d'identifier des territoires sur lesquels expérimenter la réalisation de nouvelles missions par des buralistes. **CONTACT** [www.buralistes.fr](http://www.buralistes.fr)

## ALIMENTATION

### CONCOURS

#### « FRAÏCH'ATTITUDE »



Organisé par Interfel, en partenariat avec l'AMF, l'interprofession des fruits et légumes frais, le concours « Fraîch'attitude » encourage les

collectivités territoriales à sensibiliser les enfants à une alimentation variée et équilibrée. Les participants sont invités à réaliser la plus belle salade de fruits et/ou légumes frais avec les enfants des écoles ou centres de loisirs de la commune.

L'édition 2018 a récompensé la ville de Niort, qui a reçu le premier prix, et celle de La Madeleine qui a remporté le 2<sup>e</sup> prix. Les communes sont invitées à participer à l'édition 2019, qui se déroulera du 14 au 23 juin 2019.

**CONTACT** [www.lesfruitsetlegumesfrais.com](http://www.lesfruitsetlegumesfrais.com)

## NATURE ET PAYSAGE

### GUIDE SUR LA GEMAPI



La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) fait couler beaucoup d'encre depuis sa création en 2014. Sa traduction opérationnelle

demeure encore mystérieuse. C'est pourquoi Val'Hor et l'AMF ont souhaité démontrer, preuve à l'appui que la nature et le paysage offrent dans ce domaine, et plus largement pour relever le défi de l'adaptation aux changements climatiques, de nombreuses solutions pour peu qu'on en ait les clés. Le guide « GEMAPI et paysage : le végétal au service de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations » sera diffusé gracieusement aux congressistes.

**CONTACT** [www.valhor.fr](http://www.valhor.fr)

# Projet de loi de finances 2019

## Principales demandes de l'AMF sur le PLF 2019 après examen de la première partie par l'Assemblée nationale

L'objectif du PLF 2019 reste la réduction du déficit et de la dette. Mais les collectivités locales ne sont pas en déficit et leur part dans la dette publique n'est que de 8,8 points de PIB. L'AMF a rédigé un amendement demandant la suppression des contrats d'encadrement des dépenses de fonctionnement des 322 collectivités concernées.

Les FDPTP diminuent pour la troisième année (-49 M€), la baisse de DCRTP de 15 M€ en 2018 étant annulée pour les communes mais reportée en 2019. Les recompositions des territoires intercommunaux intervenues en 2017 génèrent aussi de fortes baisses. L'AMF a proposé la création d'un fonds de lissage des baisses de péréquation constatées en 2018 pour les communes dont la baisse dépasse 1 % des recettes réelles de fonctionnement (plus de 3 600 communes concernées, supportant une baisse de 61,5 M€).

Sur la réforme de la dotation d'intercommunalité pour plus d'équité entre les différentes catégories d'EPCI, l'AMF demande que l'augmentation de l'enveloppe de la dotation d'intercommunalité (30 M€) soit financée pour moitié par l'État (15 M€). Concernant les communes nouvelles, l'AMF propose de restaurer le maintien de la dotation de solidarité rurale.

Sur la fiscalité, le PLF2019 transfère de façon rétroac-

tive (car applicable au produit 2018) le financement d'une partie du dispositif d'exonération de TH pour les personnes modestes aux collectivités locales. L'AMF n'est pas opposée au dispositif en faveur des personnes modestes mais demande qu'il soit entièrement pris en charge par l'État. Sur la TEOM, le périmètre des dépenses prises en compte pour le calcul de la taxe est élargi mais l'AMF s'oppose à la prise en charge par la collectivité du dégrèvement de la taxe consécutive à un jugement en sa défaveur. Sur la TGAP, le PLF renforce la trajectoire d'augmentation des tarifs de la taxe entre 2021 et 2025. L'AMF estime qu'il convient de proposer en PLF 2020 au plus tard des dispositifs d'aides pour les collectivités. Par ailleurs, l'AMF s'oppose à la suppression de la taxe sur les friches commerciales et de la taxe assise sur les résidences mobiles terrestres. Sur la suppression du taux réduit de TICPE sur le gazole non routier, l'AMF demande des mesures d'accompagnement.

Par ailleurs, l'AMF s'inquiète fortement de la baisse de 6,2 % du budget du ministère des Sports et de la suppression du CNDS. Sur le logement, la réforme des aides au logement (13,1 Md€ en PLF 2019 contre 14,2 Md€ en LF 2018) et des loyers déstabilise l'équilibre financier des bailleurs sociaux.

## Loi ELAN adoptée

Le projet de loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique a été adopté par le Parlement. Il a fait l'objet d'une saisine du conseil constitutionnel le 23 octobre par plus de soixante députés (groupes socialiste et apparentés, LFI et GDR) sur les articles portant, notamment, sur l'accessibilité des logements collectifs neufs et sur les modifications apportées à la loi Littoral. Le Conseil constitutionnel statuera dans le délai d'un mois. L'AMF, satisfaite des mesures relatives à l'urbanisme, sera vigilante sur les mesures renvoyées à des ordonnances.

## Travail dominical

La liste des dimanches doit être arrêtée chaque année, avant le 31 décembre, pour l'année suivante.\* Si le maire envisage une dérogation portant sur plus de cinq dimanches, il doit mettre en œuvre, outre les consultations du conseil municipal et des organisations d'employeurs et de salariés intéressées, une consultation de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre. Cette dernière exigence est contraignante, car l'EPCI doit délivrer un avis conforme et il dispose de deux mois pour répondre (l'avis est réputé favorable s'il n'y a pas de réponse dans ce délai).

Voir [amf.asso.fr](http://amf.asso.fr) / Réf. BW24866

\* Article L.3132-26 du Code du travail

## INTERCOMMUNALITÉ LOI SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Si la loi du 3 août 2018 permet aux communes membres d'une communauté de communes de s'opposer au transfert obligatoire des compétences eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020, elle pose cependant plusieurs conditions : ne pas avoir déjà transféré ces compétences à la communauté avant le 5 août 2018 – à l'exception du SPANC, recueillir la décision d'opposition de 25 % des communes représentant 20 % de la population totale de la communauté avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Il est conseillé de coordonner la prise des délibérations des communes dans un délai de 3 mois afin de faciliter l'expression de la minorité de blocage. Les communes ayant déjà délégué ces compétences à un syndicat peuvent s'opposer à leur transfert à la communauté.

Voit [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)/Réf. CW39054

## TAXE D'AMÉNAGEMENT LES COLLECTIVITÉS SOUMISES À DES REMBOURSEMENTS

À la suite d'une erreur informatique des services de l'Etat, les départements, les communes et les intercommunalités devront rembourser des sommes indues de taxe d'aménagement, notamment à cause de la non prise en compte dans son calcul des permis de construire annulés. Les montants de trop-perçu ont pu atteindre près de trois millions d'euros au sein d'un seul département.

L'AMF a adressé le 19 octobre un message d'alerte à l'ensemble des associations départementales de maires pour les informer de cette situation et les sensibiliser aux démarches qu'ont engagées ou que vont engager les DDFIP auprès de chaque collectivité concernée.

Avant une réunion avec la DGFIP le 23 novembre, les associations nationales d'élus entendent saisir le ministre quant aux suites à donner.

## COMEDC

Les collectivités gestionnaires de réseaux à déclarer à l'INERIS (guichet unique pour les DT/DICT) ont jusqu'au 31 décembre 2018 pour enregistrer les zonages et diminuer les surfaces afin de ne pas payer ou de limiter la redevance à payer en 2019. Pour la redevance 2018, le montant sera fonction des zonages enregistrés au 30 septembre 2018 (à défaut est prise en compte la totalité du territoire communal ou intercommunal). Voir [www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr](http://www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr)

## La vie du réseau

### L'AMF au plus près des territoires

Fidèles à la tradition, de nombreuses associations départementales de maires se sont réunies en Assemblée générale au cours du mois d'octobre. Les élus de l'AMF ont saisi ces occasions pour se déplacer dans les territoires afin d'entendre les difficultés qui se posent sur le terrain et de transmettre les positions et les combats portés par l'AMF au niveau national.

**François Baroin**, président de l'AMF, était présent au Carrefour de l'Association des maires et des présidents de communautés de Vendée le 12 octobre.

**Agnès Le Brun**, vice-présidente, intervenait le 13 octobre au Congrès départemental des maires de l'Isère aux côtés de Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires.

Le même jour, **Jean-Louis Puissegur**, président de la commission des Territoires ruraux de l'AMF, intervenait lors de l'Assemblée générale (AG) des maires de la Creuse.

**Bernard Vauriac**, président de la commission Santé, représentait l'AMF à l'AG des maires et des élus de Haute-Vienne.

Le 19 octobre, **André Flajolet**, président de la commission Transition écologique de l'AMF, a participé au Salon des maires, des élus locaux et des acteurs publics de l'Ain. Le samedi 20, il intervenait lors de l'AG des maires de l'Oise.

Le 20 octobre également, **Philippe Laurent**, secrétaire général de l'AMF, a participé au Congrès départemental de l'association des maires et adjoints de Haute-Savoie.

Le 25 octobre, **Jean-Louis Puissegur** intervenait au salon des collectivités organisé par l'Association des maires de la Drôme.

Le samedi 27 octobre, **Antoine Homé**, rapporteur de la commission des Finances de l'AMF, participait à l'AG de l'Association des maires et des présidents de communautés des Vosges.

Enfin, le lundi 5 novembre, **François Baroin** est intervenu lors de l'AG des maires du Calvados. Ce fut notamment l'occasion pour lui de rendre hommage aux 37 années de présidence de l'Union amicale départementale des maires du département par Ambroise Dupont, maire de Victot-Ponfol depuis 1974.

### Formations de l'AMF

Réaliser un bilan de fin de mandat sera le thème abordé en formation à l'AMF le 19 novembre prochain, en prélude du Congrès des maires. Cette journée a été conçue pour donner aux élus des outils pour concevoir un bilan pertinent sur le fond et la forme, trouver l'équilibre entre attractivité et respect de la législation (notamment en période pré-électorale) et valoriser le bilan pour donner des perspectives.

La dernière formation de l'année se tiendra à l'AMF le 12 décembre prochain. Animée par un journaliste professionnel, elle portera sur « La communication avec la presse locale ».

Rappelons que l'AMF est agréée pour la formation des élus et qu'à ce titre les frais engagés par les élus pour se former peuvent être pris en charge par leur collectivité.

Plus d'informations : [formation@amf.asso.fr](mailto:formation@amf.asso.fr)

### Guide eau et ODD

Les Objectifs de développement durable (ODD), arrêtés par l'ONU en 2015, deviennent progressivement un nouveau cadre pour l'action notamment pour les collectivités. Le Partenariat française pour l'eau (PFE), l'AMF, le Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDF), la banque des territoires et l'Astee ont souhaité rendre compte de l'appropriation des ODD dans le domaine de la gestion de l'eau par les collectivités. Un guide sera diffusé gracieusement à l'occasion du Forum « gestion patrimoniale de l'eau » au congrès.

### AGENDA DE L'AMF

5 décembre

Commission Santé

6 décembre

Commission des Territoires ruraux

12 décembre

• Bureau de l'AMF

• Formation AMF « La communication de la presse locale »

13 décembre

Rencontre « Place et atouts du vélo dans la mobilité du quotidien » (AMF - Agir - Villes cyclables)

5 février 2019

Premières Assises territoriales de la transition agro-écologique et de l'alimentation durable

### AGENDA DES AD

14 décembre

• Assemblée générale de l'Association départementale des maires de Côte-d'Or

15 décembre

• Assemblée générale de l'Association départementale des maires du Cher

## maire-info.com

64 300 abonnés

reçoivent le quotidien d'informations destiné aux élus locaux

## amf.asso.fr

300 000 internautes

visitent chaque mois ce site de référence

## LE MAGAZINE

AU SOMMAIRE DU N° 362 DE NOVEMBRE 2018



**Dossier :** gestion du patrimoine routier : priorité à la prévention  
**101<sup>e</sup> Congrès :** présentation des débats, forums et points-info  
**Entretien :** François Baroin, président de l'AMF  
**Pratique :** lutter contre la pollution lumineuse

Abonnement : Tél. 01 44 18 13 64

### MAIRES DE FRANCE. Supplément

au n° 362 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14.

Fax. 01 44 18 14 15. Directeur de la publication :

Éric Verlhac - Éditeur : Olivier Yviquel -

Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin -

Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli. Avec

la contribution des services de l'AMF -

Maquette : Stéphane Camara - Impression :

Gibert Clarey SA, 51, rue Charles-Coulomb,

37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements :

Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de

commission paritaire : 0421 G 84411 - ISSN

2272-7027. Crédits photographiques :

© Arnaud février pour l'AMF, p. 1 ;

© Delphimages - Fotolia, p. 3



## L'AMF sur Twitter

@l\_amf

Retrouvez la page officielle de l'AMF sur

[https://twitter.com/l\\_amf](https://twitter.com/l_amf)

20 000 abonnés